

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 Décembre 2019

Conseil Municipal du

11 Décembre 2019

Convocation du

04 Décembre 2019

Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mil dix-neuf, le onze décembre deux mil dix-neuf, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le quatre décembre deux mil dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

PRESENTS : VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, LASSALLE, Roger ABADIE, Jean-Pierre, CHARBONNEL Patrice, LECLÈRE Valérie, BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie, CELLE Sonia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, HAILLOT Jean-Michel, CENDRES Monique

ABSENTS-EXCUSÉS : DOASSANS-CARRERE Philippe ; BIRABEN-LOUSTAU Pierre

PROCURATIONS : DOASSANS-CARRERE Philippe à Alain VIGNAU ; BIRABEN-LOUSTAU Pierre à CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia

SECRETAIRE DE SÉANCE : CHARBONNEL Patrice

Le quorum étant atteint pour permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 30 octobre 2019 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 13/ Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Maire demande que soit rajouté à l'ordre du jour : L'attribution de l'indemnité de conseil au trésorier payeur.

Ordre du jour :

1. **Personnel** :
 - Demande d'intégration directe pour un agent d'animation à temps non complet
 - CDD
2. **Décision modificative**
3. **Agenda pour l'accessibilité programmé**
4. **Point sur les réseaux d'assainissement collectif et sur les travaux d'enfouissement des réseaux**
5. **Déploiement de la Fibre Optique**
6. **Compte rendu de réunions**
7. **Attribution de l'indemnité de conseil du trésorier payeur**
8. **Approche du CA 2019**
9. **Questions diverses**

1) Personnel -

- **Demande d'intégration directe pour un agent d'animation à temps non complet**

Mme BORDENAVE Isabelle (binôme de Mme TEIRBROOD) était mise en disponibilité du CCAS de PAU.

Elle a demandé sa réintégration au 06/01/2020 sur la commune de BEUSTE.

Nous avons pris un arrêté pour recruter Mme BORDENAVE par intégration directe au 06/01/2020.

Désormais, à compter de cette date, elle sera sous contrat CDI sur la base hebdomadaire de 23H annualisés.

- **CDD**

Mme Catherine LHOSPICE suit une formation et est actuellement stagiaire dans notre commune.

Le 17 janvier 2020, elle devrait se voir remettre l'attestation d'Agent Polyvalent Administratif et Comptable en Collectivité.

Compte tenu du congé maternité de Mme BISPO (secrétaire de mairie) du 20/01/2020 au 31/05/2020, Monsieur le Maire souhaite que l'on fasse une proposition de CDD à Mme LHOSPICE de 35H / semaines pour une durée de 4 mois.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **Donne un avis favorable** pour la réintégration de Mme BORDENAVE et pour la proposition d'un CDI à 23H/semaine
- **Donne un avis favorable** pour la proposition d'un CDD à Mme LHOSPICE pour une durée de 4 mois sur la base de 35H/semaine.

Vote : Pour : 13/ Contre 0/ Abstention 0

2) Décision modificative

Des travaux non prévus au budget 2019 ont été effectués pour le compte du SEAPAN par la SDEPA. Il s'agit de l'extension électrique nécessaire entre le poste de relevage (transit) côté cimetièrre et le poteau limitrophe à la propriété BERNATA.

Le montant de ces travaux est subventionné par le SDEPA. Dans un premier temps, il convient d'honorer les frais de gestion du SDEPA soit 634.89€.

La part communale hors subvention s'élève à 5 810€. Un emprunt sera levé par le SDEPA pour le compte de la commune de BEUSTE.

Une convention est d'ores et déjà en cours entre le SEAPAN et la commune de BEUSTE pour le remboursement par le SEAPAN de la participation de la commune de BEUSTE pour cette opération (5 810€ HT + 635€ HT = 6 445€ HT).

La décision modificative pour transfert de crédit s'établit comme suit :

Investissement	Dépenses	Art 21568 op 141	- 650€
		Art 2041582	+ 650€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le transfert de crédit prévu ci-dessus

Vote : Pour : 13/ Contre 0/ Abstention 0

3) Agenda d'accessibilité programmé- Travaux cimetièrè

Le Maire rappelle qu'en date du 19 novembre 2015, une délibération avait été prise dans le cadre de l'élaboration et l'adoption d'un Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmé permet à tout gestionnaire/propriétaire d'Etablissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son Etablissement après le 1^{er} janvier 2015.

Monsieur le Maire rappelle également aux membres de l'Assemblée délibérante qu'un diagnostic d'accessibilité des ERP de la Commune avait été réalisé par la DDTM le 14 mai 2014. Ce diagnostic avait mis en évidence des indications prioritaires dont notamment l'accessibilité du cimetière avec le revêtement de l'allée principale sur une largeur de 3 mètres.

Il informe qu'un devis a été réalisé par l'entreprise LAPEDAGNE qui s'élève à 9 968€ HT.

De ce fait, le Maire propose d'engager des démarches afin de solliciter des subventions auprès d'organismes pouvant aider la commune dans ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir des subventions auprès des organismes appropriés.

Vote : Pour 13/Contre 0/ Abstention 0

4) Point sur les travaux d'assainissement collectif et les travaux d'enfouissement des réseaux « rue des cimes »

1. Assainissement collectif

- Rue des Cimes/ rue de Châtaigniers : travaux terminés.
- Rue des Cerisiers : reprise des travaux le 13 janvier 2020 (durée 1.5 mois)

2. Enfouissement Réseaux rue des Cimes

- Rue des Cimes + Rue du Soulor : travaux terminés
- Mise en place de socles pour support lampadaires : réalisée
- Branchements et dépose des poteaux électriques et téléphoniques : prévus en janvier 2020

5) Déploiement de la Fibre Optique

Le Sous Répartiteur Optique a été mis en place à côté de la station Télécom à l'entrée du village en venant de LAGOS.

La Société SCOPELEC met en place les supports pour recevoir la fibre en aérien lorsque l'enfouissement des réseaux électriques et Télécom n'a pas été réalisé.

6) Comptes-rendus de réunions intercommunales

• Commission Développement Economique et Emploi de la CCPN

- **Projet 40 rue Montplaisir** : Avec comme animateurs Guillaume MENOUX et Mme MOREL (SUPER U), il est envisagé de remplacer l'actuelle fonderie (en face de MAC Do) par un grand magasin CENTRAKOR. Ce transfert amènerait la création d'une dizaine d'emplois avec reprise du personnel actuellement en poste. La partie administrative (dépôt de permis) serait traitée en 2020 pour une réalisation en 2021.
- **Vente SOFIMAG** : 11 634 M² de terrain face à la CCPN. L'acte de cession devrait intervenir en janvier.
- **Vente CARALLIANCE à LAGOS** : La CCPN a acquis 8 000 m² en 2015 pour le stockage des bus (100 000 €).
- **AEROPOLIS Pôle Animation** : actions menées de fait par SAFRAN, mais d'autres entités pourront y adhérer. Parmi les offres diverses d'animations et d'activités : un service de conciergerie pour le personnel.
- **Vente de terrain aux PISCINES BOURDEAU** : 2 400 m² pour 80 000 €.
- **SONNAILLES DABAN à BOURDETTES** : subvention versée à la CCPN pour rachat du terrain. Définition d'une convention d'objectifs. En cas de non-respects des termes de la convention, le projet sera abandonné.
- **Intervention de M^o BIROU BARDE**, notaire à Coarraze concernant le « bail à construction ». Principe : la CCPN donne en location un droit à construire, le locataire devient le propriétaire de fait de la construction, mais seulement le temps du bail. L'intérêt pour les Entreprises est de payer moins cher un actif, ce qui entraîne simultanément un avantage fiscal.

• Commission Eau et assainissement du Pays de Nay

Les rendements d'eau potable 2019 sont à un très bon niveau entre NAY EST et NAY OUEST (rendement global ≈ 80%).

Nouveaux tarifs d'eau potable et d'assainissement collectif pour 2020.

	PART FIXE	PART VARIABLE €/M3
Eau potable	70 €	1.05€/m3
Assainissement collectif	50 €	1.68€/m3

A partir de 2021, la part variable de l'assainissement collectif sera augmentée de 0.10€ : lissage pendant 5 ans.

- **Emprunts période 2020-2024**
 - . Assainissement collectif : 3.2M€ sur 5 ans
 - . Eau potable : 1.55 M€

7) Indemnité de conseil du trésorier payeur

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, **DECIDE**,

- De faire appel au concours de M. Hugues DURAND, receveur municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,
- De lui allouer l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,
- De calculer cette indemnité calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre précité,
- De considérer, qu'en vertu de l'article 3 du même arrêté, cette indemnité sera acquise au receveur municipal pour toute la durée du mandat du Conseil Municipal, sauf nouvelle délibération la modifiant ou y mettant fin.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

8) Approche du CA 2019

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les simulations réalisées sur les débits prévus et sur les crédits espérés à la fin de l'année 2019 permettent de faire une estimation du résultat de clôture 2019.

- Section de Fonctionnement : + 168 000€
- Section d'Investissement : + 102 000€ (si la facture de la rue du Soulor a été reçue et honorée)

Soit un résultat de clôture 2019 minimum de **270 000€**.

9) Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle les manifestations de la commune :

- Arbre de Noël pour les enfants : 14 décembre 2019
- Vœux 2020 pour la population beustoise : 11 janvier 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a attribué une subvention de 5 454 € pour la réfection de la rue du Soulor.

Le vendredi 17 janvier 2020, une réception est organisée par le Centre de Gestion à BEUSTE, pour la remise des diplômes aux stagiaires suivant la formation d'Agent Polyvalent Administratif et Comptable en Collectivité. A cette occasion, Monsieur le Maire remplacera le Président du Centre de Gestion des Pyrénées Atlantiques.

Le Maire
Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		CELLE Sonia	
CAPDEVIELLE- HOUNIEU Patricia		CHARBONNEL Patrice	
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CENDRES Monique	
LASSALLE Roger		BIRABEN-LOUSTAU Pierre	Absent excusé
DOASSANS-CARRÈRE Philippe	Absent excusé	HAILLOT Jean-Michel	
ABADIE Jean-Pierre		LECLÈRE Valérie	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie			